

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR CONCERT SOLO PAR MIRTHE

COORDONNÉES

Nom d'artiste : Mirthe
Prog. et comm. : Rémy Verneuil
Téléphone : 09 80 90 70 98
06 40 35 31 93
Courrier : info@mirthe-music.com
Site : www.mirthe-music.com

En partenariat avec l'association loi 1901
La Grande Nature n° w353013360



CONDITIONS D'ACCUEIL

Des repas équilibrés (dont 1 sans porc) et des boissons sont demandés pour 2 personnes – pour l'artiste et son assistant.

Parking : merci de nous prévenir s'il est difficile de se garer près de votre établissement. Un hébergement, en cas de plus de 3h de route ou horaire tardive, est le bienvenu...

Le règlement se fait par guzou ou avec facture associative. En cas de facture associative, un contrat type vous sera envoyé, à retourner signé dans les meilleurs délais.

Les conditions de règlement (avec indications de tarifs) sont fournies sur demande.

CÔTÉ PRATIQUE

Temps d'installation & préparation :
1h30 minimum – hors temps de repas et de repos.

Durée du concert :
1h à 2h, selon la demande.

Instruments :
Si la superficie le permet et sauf demande contraire, Mirthe apporte toujours 1 ou 2 guitares électro-acoustiques, son piano numérique et sa harpe celtique.

Lieu :
À l'intérieur ou à l'extérieur. Si à l'extérieur, prévoir un abri (style barnum) pour protéger du soleil et un lieu alternatif en cas de forte probabilité de pluie.
La superficie nécessaire est de 2 à 8 m² selon le nombre d'instruments.

Sacem :

C'est à l'organisateur du concert de prévenir la Sacem du concert. Sachez que l'artiste déclarera les chansons interprétées lors du concert.

FICHE TECHNIQUE POUR CONCERT SOLO

En cas de sonorisation par l'artiste :

- Besoins : au moins 1 prise secteur.
- Fournis : système sono adapté à 150 personnes.

En cas de sonorisation professionnelle :

- Prévoir 2 micros chant, 4 DI's pour 2 guitares électro-acoustiques, un piano numérique et une harpe celtique.

Informations techniques non-contractuelles.